

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil le **11 juillet 2023 à 20 h**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillers : M. Steven Strong-Gallant  
Mme Nicole Hémond  
M. Sébastien Primeau  
M. Willy Mouzon

Sont absentes les conseillères : Mme Isabelle Paré  
Mme Line Asselin

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

---

**90-07-23**

**Ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 11 juillet 2023 à 20 h 01.

**91-07-23**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

**ADMINISTRATION**

1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023
2. Renouvellement de l'abonnement annuel sur le Réseau d'Information Municipale pour les années 2023 et 2024
3. Autorisation de passage de Vélo Québec Évènements pour « Le Week-end pour combattre le cancer » du 20 août 2023
4. Appui au Projet de loi 392 *Loi concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers et mettant fin à la préséance des droits miniers et gaziers sur les autres usages du territoire*

**LOISIRS ET CULTURE**

**FINANCES**

5. Approbation des comptes payés et à payer
6. Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la directrice générale et greffière-trésorière en vertu du règlement numéro 260-2022
7. Autorisation de paiement d'une facture pour une inscription à une formation

**RESSOURCES HUMAINES**

**GESTION DU TERRITOIRE**

8. Réfection de chaussée des rues des Pommiers-Fleuris, des Merles, des Hérons et Martin - Octroi d'un contrat de gré à gré pour le contrôle qualitatif des matériaux
9. Réfection de chaussée des rues des Pommiers-Fleuris, des Merles, des Hérons et Martin - Octroi d'un contrat de gré à gré pour la réalisation de travaux d'arpentage aux fins de délimiter l'emprise des rues

**CORRESPONDANCE**

10. Dépôt de la correspondance reçue

**POINTS D'INFORMATION**

11. Affaires diverses

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	Absente	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## ADMINISTRATION

**92-07-23**

### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	Absente	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**93-07-23**

### **Renouvellement de l'abonnement annuel sur le Réseau d'Information Municipale pour les années 2023 et 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** l'abonnement annuel de la Municipalité au Réseau d'Information Municipale (RIM) vient à échéance le 17 août 2023;

**CONSIDÉRANT** la réception de l'avis de renouvellement pour les années 2023 et 2024 au coût de 175 \$ (taxes en sus);

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de renouveler l'abonnement pour les années 2023 et 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-190-00-494;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** l'abonnement annuel de la Municipalité sur le RIM soit renouvelé pour les années 2023 et 2024 au coût de 175 \$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	Absente	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**94-07-23**

### **Autorisation de passage de Vélo Québec Évènements pour « Le Week-end pour combattre le cancer » du 20 août 2023**

**CONSIDÉRANT** la demande reçue de la part de Vélo Québec Évènements pour le passage cycliste et l'aménagement d'une halte-ravito sur le territoire de la Municipalité lors du « Week-end pour combattre le cancer 2023 » qui se tiendra le 20 août 2023;

**CONSIDÉRANT** la demande de prêt des certaines installations intérieures et espaces extérieurs appartenant à la Municipalité, afin de permettre aux cyclistes de se reposer, de se ravitailler et d'avoir accès à des installations sanitaires;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** la Municipalité autorise le passage sur son territoire, le 20 août 2023, des cyclistes participants au « Week-end pour combattre le cancer 2023 ».

**QUE** la Municipalité autorise l'aménagement d'une halte-ravito et le prêt des installations intérieures et des espaces extérieurs requis à celle-ci lors du « Week-end pour combattre le cancer 2023 ».

**QUE** seuls les frais de conciergerie de la salle soient exigés à Vélo Québec Évènements.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		Absente
Conseiller siège #3	Line Asselin		Absente
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**95-07-23**

**Appui au Projet de loi 392 Loi concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers et mettant fin à la préséance des droits miniers et gazières sur les autres usages du territoire**

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement du territoire est une responsabilité politique et non seulement une démarche d'ordre technique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement du territoire doit tenir compte du développement durable ainsi que des schémas d'aménagement des MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la préséance de la *Loi sur les mines* (RLRQ, c. M-13.1) contrevient à ce qui précède;

**CONSIDÉRANT** le dépôt, le 18 avril 2023, du Projet de loi 392 *Loi concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers et mettant fin à la préséance des droits miniers et gazières sur les autres usages du territoire*;

**CONSIDÉRANT** la demande historique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de mettre fin à la préséance de la *Loi sur les mines* et l'importance de mettre à jour le processus de reconnaissance des territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM), ainsi que les critères de l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire relativement à l'activité minière (OGAT-Mines);

**CONSIDÉRANT** l'importance de l'acceptabilité sociale dans les projets miniers, position reprise dans une lettre ouverte publiée le 16 septembre 2022 signée par le président de la FQM, M. Jacques Demers et par les préfètes et préfets des MRC de Vaudreuil-Soulanges (M. Patrick Bousez), Papineau (M. Benoît Lauzon), des Laurentides (M. Marc L'Heureux), de Matawinie (Mme Isabelle Perreault), de La Vallée-de-la-Gatineau (Mme Chantal Lamarche), d'Argenteuil (M. Scott Pearce), des Pays-d'en-Haut (M. André Genest) et des Collines-de-l'Outaouais (M. Marc Carrière);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au précédent ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Jonatan Julien, d'utiliser son pouvoir discrétionnaire, comme prévu par la Loi, pour protéger rapidement et de manière permanente le mont Rigaud ainsi que les sites de prélèvement d'eau potable et les zones de recharge de l'aquifère face à l'activité minière est demeurée sans réponse;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la demande du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a procédé à la détermination des TIAM dans son schéma d'aménagement et de développement, mais que les critères actuels de l'OGAT-Mines ne permettent pas de protéger certaines zones de recharge importantes en eaux souterraines, notamment celles du mont Rigaud

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** la Municipalité appuie le Projet de loi 392 *Loi concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers et mettant fin à la préséance des droits miniers et gaziers sur les autres usages du territoire.*

**QUE** la Municipalité demande au gouvernement d'adopter rapidement le Projet de loi 392.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise au/à :

- La FQM;
- L'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- La Fédération canadienne des municipalités (FCM);
- La MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- La députée de Soulanges, Marilyne Picard;
- La ministre responsable de la région de la Montérégie, Suzanne Roy;
- Ministère des Affaires municipales;
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		Absente
Conseiller siège #3	Line Asselin		Absente
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## LOISIRS ET CULTURE

## FINANCES

### Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Jessica Mc Kenzie, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de juillet 2023.

\_\_\_\_\_  
Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme  
Directrice générale et greffière-trésorière

**96-07-23**

### Approbation des comptes payés et à payer

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** les comptes suivants soient approuvés et payés :

Comptes	Montant
Chèques nos C2300116 à C2300136	52 873,35 \$
Paiement AccèsD nos L2300144 à L2300168	77 510,37 \$
Salaires paiement direct nos D2300106 à D2300124	13 588,21 \$
Salaires chèque nos P2300023 à P2300026	1 545,60 \$
<b>Total</b>	<b>145 517,53 \$</b>

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		Absente
Conseiller siège #3	Line Asselin		Absente
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la directrice générale et greffière-trésorière en vertu du règlement numéro 260-2022**

En vertu de l'article 7.3 du règlement numéro 260-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées dans le cadre de la délégation du pouvoir de dépenser pour le mois de juin 2023.

**97-07-23**

**Autorisation de paiement d'une facture pour une inscription à une formation**

**CONSIDÉRANT** l'inscription de madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, à une formation offerte par l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ) au coût de 125 \$ (taxes en sus);

**CONSIDÉRANT QU'**un montant affecté à la formation du personnel est disponible au surplus accumulé affecté;

**IL EST RÉSOLU,**

**QU'**un montant de 125 \$ (taxes en sus) du surplus accumulé affecté pour la formation du personnel soit affecté au paiement de la facture numéro FAC09177 de l'ADMQ pour une inscription à une formation.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		Absente
Conseiller siège #3	Line Asselin		Absente
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **RESSOURCES HUMAINES**

## **GESTION DU TERRITOIRE**

**98-07-23**

**Réfection de chaussée des rues des Pommiers-Fleuris, des Merles, des Hérons et Martin - Octroi d'un contrat de gré à gré pour le contrôle qualitatif des matériaux**

**CONSIDÉRANT** les travaux de réfection de chaussée des rues des Pommiers-Fleuris, des Merles, des Hérons et Martin à venir;

**CONSIDÉRANT QU'**un contrôle qualitatif des matériaux doit être effectué par une entreprise spécialisée pendant la durée des travaux;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de l'entreprise Groupe ABS Inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux au coût de 24 292,80 \$ (taxes en sus);

**CONSIDÉRANT QUE** les règles de passation des contrats de gré à gré du règlement numéro 238-2018 sur la gestion contractuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrôle qualitatif des matériaux réalisé dans le cadre du présent projet est une dépense admissible au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits sont disponibles au poste budgétaire 23-040-03-300;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** la soumission de l'entreprise Groupe ABS Inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de réfection de chaussée des rues des Pommiers-Fleuris, des Merles, des Hérons et Martin soit acceptée selon les termes et conditions prévues et au coût de 24 292,80 \$ (taxes en sus).

**QUE** la présente dépense soit financée à même le Programme de la TECQ 2019-2024.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	Absente	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**99-07-23**

**Réfection de chaussée des rues des Pommiers-Fleuris, des Merles, des Hérons et Martin - Octroi d'un contrat de gré à gré pour la réalisation de travaux d'arpentage aux fins de délimiter l'emprise des rues**

**CONSIDÉRANT** les travaux de réfection de chaussée des rues des Pommiers-Fleuris, des Merles, des Hérons et Martin à venir;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'arpentage aux fins de délimiter l'emprise des rues des Pommiers-Fleuris, des Merles, des Hérons et Martin doivent préalablement être effectués;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de l'entreprise Horizon arpenteurs-géomètres Inc. pour délimiter l'emprise des rues des Pommiers-Fleuris, des Merles, des Hérons et Martin au coût de 8 150,00 \$ (taxes en sus);

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'arpentage réalisés dans le cadre du présent projet sont une dépense admissible au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits sont disponibles au poste budgétaire 23-040-03-300;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** la soumission de l'entreprise Horizon arpenteurs-géomètres Inc. pour délimiter l'emprise des rues des Pommiers-Fleuris, des Merles, des Hérons et Martin soit acceptée selon les termes et conditions prévues et au coût de 8 150,00 \$ (taxes en sus).

**QUE** la présente dépense soit financée à même le Programme de la TECQ 2019-2024.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	Absente	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

## POINTS D'INFORMATION

Madame Julie Lemieux, mairesse, informe les citoyens sur les affaires diverses suivantes :

- Le deuxième (2<sup>e</sup>) cocktail au jardin communautaire en formule 5 à 7 se tiendra le vendredi, 21 juillet au Centre communautaire. C'est également la reprise de l'édition de « Je n'en ai plus besoin » qui vise à favoriser les liens de la communauté, le partage et la réduction des déchets.
- Les travaux d'asphaltage du projet de développement Le Sommet ont été quasi-complétés dans la semaine du 3 juillet dernier.
- Les travaux préparatoires aux travaux de réfection de chaussée des rues des Pommiers-Fleuris, des Merles, des Hérons et Martin débuteront dans la semaine du 17 juillet prochain.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la période de questions à 20 h 11 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

**100-07-23**

### Levée de l'assemblée

Il est résolu de lever la séance à 20 h 27.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		Absente
Conseiller siège #3	Line Asselin		Absente
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La séance est levée à 20 h 28.

---

Julie Lemieux  
Mairesse

---

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

---

Julie Lemieux  
Mairesse